

Les fondamentaux de la diffusion internationale

OBJECTIFS

- Maitriser la réglementation applicable à l'embauche d'artistes à l'étranger, l'embauche d'artistes étrangers en France ou dans l'Union Européenne, l'accueil de spectacles dans le cadre de contrats conclus avec des intermédiaires étrangers
- Connaître la réglementation applicable
- Maitriser le cadre juridique et les différentes formalités administratives à respecter
- Connaître les spécificités de chaque situation en matière sociale et fiscale
- Mettre en place une stratégie cohérente de diffusion de ses artistes à l'étranger

PUBLIC

Toute personne chargée de la gestion et l'administration de projets de diffusion de spectacles ayant une dimension internationale (accueil d'artistes étrangers, contractualisation avec des intermédiaires étrangers, vente ou production de spectacles à l'étranger, etc.).

PRÉ-REQUIS

Les participants devront justifier d'une expérience professionnelle de diffusion ou de vente de spectacles vivants, ainsi que d'une maîtrise préalable des contrats conclus avec des interlocuteurs nationaux et une pratique de la paie.

EFFECTIF, DURÉE ET COÛT PÉDAGOGIQUE

Effectif limité à **12 personnes** maximum - **2 jours** (14 heures) - **1 080 euros nets de taxes**

Prise en charge possible par les différents fonds d'assurance formation.

Cette formation peut s'adresser à plusieurs personnes d'un même service et être dispensée directement dans votre structure en version « intra ».

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

La formation est agrémentée de documentation : formulaires, bulletins de paie, déclaration, etc.

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Une évaluation de la formation est réalisée auprès des participants à l'issue de la dernière journée. Une seconde évaluation est réalisée auprès du participant, et le cas échéant de son employeur, dans un délai de 3 à 6 mois pour évaluer l'acquisition et le transfert des apprentissages.

MOYENS TECHNIQUES

Salle de formation standard équipée.

CONTENU

Partie I - La circulation des artistes dans le monde

- **Chapitre I - L'accès au territoire : les visas**

Informations générales : quelques chiffres, y a-t-il des exceptions ? / Catégories de visas et critères d'attributions / Où demander les visas, qui fait la demande, les documents à fournir, les délais, combien coûte un visa, quels sont les recours ? / Particularités et conseils

Les fondamentaux de la diffusion internationale

(suite)

CONTENU (suite)

- **Chapitre II - L'accès au travail : les permis de travail**

Accueil d'artistes et techniciens étrangers en France : autorisation de travail pour les séjours de moins de 3 mois ; autorisation de travail pour les séjours de plus de 3 mois pour les artistes et techniciens extra-européens / Cas particuliers

- **Chapitre III - La protection sociale et le paiement des cotisations sociales**

Législation de sécurité sociale applicable / Accords internationaux de sécurité sociale : convention bilatérale, règlement communautaire, que se passe-t-il en l'absence de convention bilatérale ? / Le détachement : principes et objectifs ; procédures ; artistes « profession libérale » (ou auto-détachement) ; cotisations sociales en France ; prise en compte des heures réalisées à l'étranger pour les intermittents du spectacle

Partie II - La fiscalité internationale du spectacle

- **Chapitre I - Les conventions fiscales internationales**

- **Chapitre II - L'impôt sur le revenu des artistes et techniciens**

L'imposition des artistes sur les rémunérations de source étrangère (exceptions, cas de l'absence de convention fiscale, procédures) ; le régime d'imposition des techniciens

Partie III - La circulation des spectacles

- **Cadre juridique : les contrats du spectacle**

Rappel du droit des contrats / Clauses spécifiques dans les contrats / Contrat d'engagement d'un artiste ou technicien : embauche en France d'artistes et techniciens étrangers ; détachement d'artistes et techniciens par un employeur français pour une représentation à l'étranger / Le contrat de cession de droit d'exploitation : caractéristiques du contrat de cession en France ; principales obligations du producteur et de l'organisateur ; achat d'un spectacle à un producteur étranger par un organisateur français ; vente d'un spectacle à l'étranger par un producteur français

- **Le cadre fiscal du spectacle vivant**

La TVA en Europe : achat de spectacle étranger en France ; vente de spectacle à l'étranger / La TVA dans les échanges internationaux

INTERVENANT

Cendryne Roé, productrice de spectacles pour Nomades Kultur, manager de Juan Carmona, directrice du festival « Les Nuits flamencas », formatrice spécialisée en diffusion internationale du spectacle vivant et contrats du spectacle. Auteur de l'ouvrage « *La Circulation internationale du spectacle* » (éditions IRMA).

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Au préalable :

Les contrats du spectacle

En parallèle :

Réussir sa mission de chargé(e) de diffusion

Méthodologie pour le montage d'une production artistique

Pour aller plus loin :

Mener ses rendez-vous partenaires/clients avec efficacité

Engager et rémunérer des artistes et techniciens du spectacle

Pratique de la paie du régime générale

Pour toute information complémentaire : 02 40 20 35 35 ou www.fazhan-formations.fr